

## PARTIE 1 Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion porte sur l'exercice couru entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020, mais il aborde aussi des événements survenus jusqu'au début de mai 2020. Le rapport de gestion, qui a été approuvé par le conseil d'administration le 2 juin 2020, doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés présentés dans le présent rapport annuel.

### Contexte d'exploitation de la SADC

#### Conjoncture

L'économie canadienne a progressé à un rythme modéré au cours de l'exercice, soutenue par la vigueur du marché de l'emploi et un certain redressement du secteur du logement. Les institutions membres de la SADC ont enregistré des résultats financiers stables et réguliers et affiché une rentabilité enviable ainsi que de solides ratios de fonds propres et de liquidité. En revanche, les consommateurs demeurent fortement endettés et les prix de l'immobilier sont très élevés dans plusieurs marchés, comparativement au revenu des ménages. À la fin de l'exercice, en mars 2020, la pandémie de COVID-19, l'effondrement des prix du pétrole, l'incertitude entourant le commerce international et les tensions géopolitiques croissantes représentaient autant de risques susceptibles de poser des défis considérables aux institutions membres.

Au début de mai 2020, les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 sur la santé et l'économie ont été ressentis partout dans le monde. Les autorités publiques ont déployé des mesures de soutien sans précédent pour les entreprises et les particuliers. Il est trop tôt pour mesurer toutes les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et sur les institutions membres, mais la SADC continue d'évaluer de près la résilience de ces dernières, avec l'aide des autres organismes du filet de sécurité financier, et elle ne perd pas de vue la nécessité d'être prête à intervenir auprès de toute institution membre en difficulté, le cas échéant.

#### Contexte réglementaire

Annoncé dans le budget de 2014, l'examen du cadre d'assurance-dépôts a engendré plusieurs modifications de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC) qui ont reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Ces modifications modernisent et renforcent le cadre d'assurance-dépôts au Canada. Le gouvernement a prévu une entrée en vigueur des nouvelles modalités en deux temps :

- Depuis le 30 avril 2020, l'assurance-dépôts s'étend aux dépôts en devise et à ceux dont l'échéance est de plus de cinq ans, tandis que les chèques de voyage ne sont plus assurés.
- Les autres changements entreront en vigueur le 30 avril 2022. À compter de cette date, les dépôts dans des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) et ceux dans des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) feront l'objet d'une protection distincte jusqu'à concurrence de 100 000 dollars, les comptes d'impôt foncier ne constitueront plus une catégorie distincte d'assurance-dépôts et de nouvelles exigences s'appliqueront aux dépôts en fiducie.

La SADC déploie des efforts considérables afin d'actualiser ses processus internes et de s'assurer, avec la collaboration des institutions membres et des groupes intéressés, que les changements sont mis en œuvre avec efficacité.

La pandémie qui sévit pose de nouveaux défis aux institutions membres, sur les plans financier et opérationnel. Les organismes du filet de sécurité financier canadien ont donc allégé la réglementation

des institutions financières, notamment des institutions membres de la SADC. Cette dernière a par ailleurs annoncé des mesures spéciales qui permettront à ses institutions membres de concentrer leurs ressources directement sur le service aux déposants, mais qui ne compromettent pas sa capacité d'intervention. Ainsi, la SADC a reporté au 15 décembre 2020 la date d'exigibilité de la prime d'assurance-dépôts, accordé un certain délai dans la mise en conformité aux nouvelles exigences du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* entrées en vigueur le 30 avril 2020, levé l'obligation d'envoyer un avis aux déposants agissant à titre de fiduciaires pour plusieurs bénéficiaires et intensifié ses activités de sensibilisation du public.

La *Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19* a reçu la sanction royale le 25 mars 2020. Elle permet au ministre des Finances d'agir promptement afin d'assurer la stabilité du système financier et de maintenir la confiance des consommateurs durant cette période sans précédent. Elle vient aussi modifier la Loi sur la SADC pour permettre au ministre d'augmenter le plafond d'assurance-dépôts jusqu'au 30 septembre 2020.

Les nouvelles technologies qui ont fait leur apparition dans le secteur des services financiers présentent à la fois des défis et des occasions à saisir, dans la mesure où elles bousculent les modèles d'affaires établis, la cybersécurité et la confidentialité des données. Le gouvernement du Canada continue d'étudier les avantages liés à un système bancaire ouvert et les Canadiens s'attendent à ce que tout mécanisme d'échange des données financières soit d'abord axé sur la sécurité et la confidentialité des données et sur la stabilité de notre système financier.

## Environnement de la SADC

### Plan en matière d'organisation et de culture

La SADC a mené à terme le premier volet de son plan triennal en matière d'organisation et de culture, qui vise à faire évoluer sa culture d'entreprise, à optimiser son efficacité et à mieux s'organiser en fonction de ses risques, à la lumière de son cadre modernisé de gestion des risques de l'entreprise (GRE). Sur la recommandation du conseil d'administration, la direction de la SADC a entrepris la plus importante restructuration de son histoire. Il s'ensuit une transformation en profondeur de son équipe de direction et de sa structure organisationnelle, et la mise en place d'un nouveau cadre de culture d'entreprise axé sur des valeurs et des compétences redéfinies.

En adaptant ses programmes et processus en matière de culture et d'organisation, la Société fera en sorte d'être toujours prête à parer aux risques et de continuer d'attirer et de conserver des effectifs hautement qualifiés et motivés.

### Examen spécial du Bureau du vérificateur général

En 2019-2020, le Bureau du vérificateur général (BVG) a mené un examen spécial de la SADC, comme il est tenu de le faire au moins une fois tous les dix ans conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'examen spécial vise à déterminer si les moyens et les méthodes de la société d'État lui fournissent l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés, que sa gestion des ressources est économique et efficace, et que le déroulement de ses activités est efficace.

Le rapport du BVG constate que la SADC a de bonnes méthodes de gestion organisationnelle dans les domaines de la gouvernance, de la planification stratégique et de la gestion des risques ainsi que dans l'exécution de ses activités. On ne note aucun défaut grave et la SADC a communiqué des plans d'action en réponse aux trois recommandations du BVG.

On peut consulter le **rapport du BVG** sur le site Web de la Société, au [www.sadc.ca](http://www.sadc.ca).

## Environnement de travail et COVID-19

La SADC a des bureaux à Ottawa et à Toronto. Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, la Société a été proactive en adoptant des modalités de travail flexibles et en apportant à son personnel un soutien supplémentaire. Le télétravail est devenu la norme dès le 12 mars 2020. Cette option demeurera en place au moins jusqu'au 30 juin 2020, et sans doute jusqu'à la fin de l'année. Les réseaux de la Société sont pleinement fonctionnels et permettent aux employés d'accomplir leurs tâches malgré cette situation exceptionnelle.

## Institutions membres de la SADC

Au 31 mars 2020, la SADC comptait 86 institutions membres, soit une de plus qu'un an plus tôt.

Dans l'ensemble, les institutions membres continuent d'afficher de solides résultats financiers, de même que des ratios de fonds propres et de liquidité adéquats. Cependant, les particuliers comme le secteur bancaire demeurent vulnérables aux risques associés aux prix élevés de l'immobilier et au fort endettement des ménages, risques que vient exacerber le choc économique, encore difficile à mesurer, qu'entraîne la pandémie de COVID-19. Compte tenu de ces risques et de l'adhésion régulière de nouvelles institutions membres, il importe que la SADC ne relâche en rien sa surveillance de tous les facteurs de risque pour être en mesure d'intervenir auprès de toute institution membre éprouvant des difficultés financières.

## Dépôts assurés

Au 30 avril 2019 (date à laquelle on calcule les dépôts assurés chaque année), les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 852 milliards de dollars, soit 6 pour 100 de plus qu'un an plus tôt. Cette somme représente 26 pour 100 du total des dépôts détenus par les institutions membres. Les dépôts assurés demeurent une source de financement stable, précieuse et rentable. La grande majorité des dépôts assurés par la SADC sont détenus par des particuliers.

### Groupes affinitaires d'institutions membres

Les institutions membres forment 55 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une maison mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions et(ou) leurs principaux secteurs d'activité.

**Banques d'importance systémique nationale (BISN)** – comprend les six grandes banques désignées d'importance systémique par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

**Prêts hypothécaires résidentiels** – ces institutions concentrent une grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

**Prêts aux entreprises** – ces institutions concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux entreprises ou dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

**Prêts aux particuliers** – ces institutions se concentrent dans les prêts aux particuliers et les cartes de crédit

**Services tarifés** – ces institutions tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

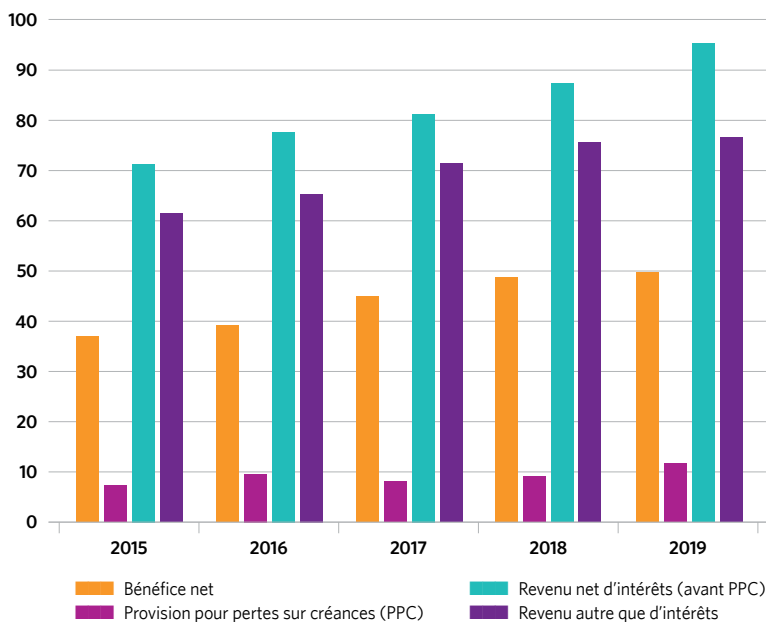
## Bénéfice et rendement de l'avoir moyen des actionnaires

Les institutions membres de la SADC ont enregistré un bénéfice net global de 49,4 milliards de dollars en 2019. Cette progression s'explique par la hausse du revenu net d'intérêts et par la croissance soutenue du revenu autre que d'intérêts, qui a dépassé celle des charges d'exploitation et des intérêts débiteurs. À 11,3 milliards de dollars, les provisions pour pertes sur créances ont crû de 26,7 pour 100 en un an, en raison de l'évolution défavorable des perspectives de l'économie, du changement de catégorie des créances dans certains portefeuilles et de la croissance du volume des prêts. En 2019, la qualité des prêts consentis par les institutions membres de la SADC est demeurée excellente et les taux d'arriérés se sont maintenus près de leurs creux historiques. Toutefois, la pandémie de COVID-19 risque d'influer sur les arriérés au cours de 2020.

Le revenu net d'intérêts s'est accru de 9,1 pour 100 (7,9 milliards de dollars) en 2019, principalement grâce à la hausse du volume des prêts puisque, de leur côté, les faibles taux d'intérêt ont de nouveau restreint les marges. Le revenu autre que d'intérêts a augmenté de 1,5 pour 100 (1,1 milliard de dollars) grâce à l'apport accru des frais de gestion de placements et des primes d'assurance.

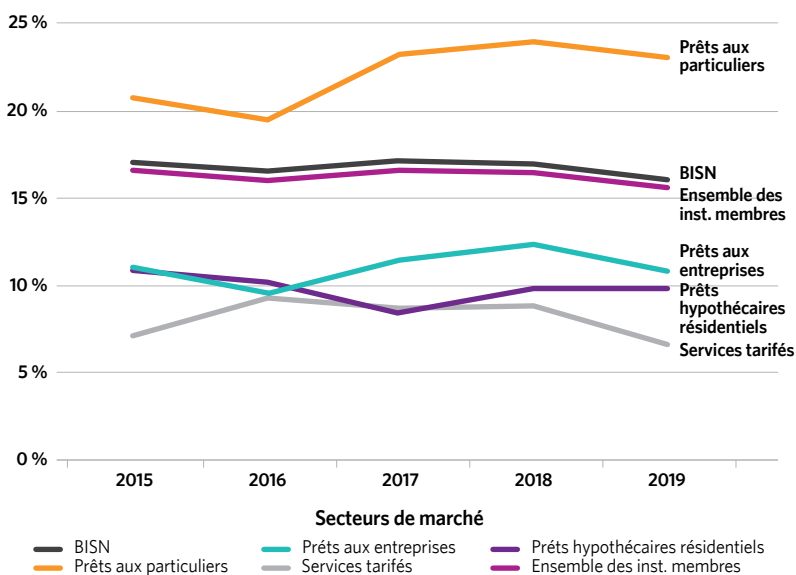
Le rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA), un indicateur général de la rentabilité des institutions, est demeuré élevé, à 15,6 pour 100, comparativement à 16,5 pour 100

Revenu, provision et bénéfices des institutions membres de la SADC, 2015-2019 (en milliards de dollars canadiens)



Les exercices financiers se terminent le 31 octobre ou le 31 décembre, selon l'institution.

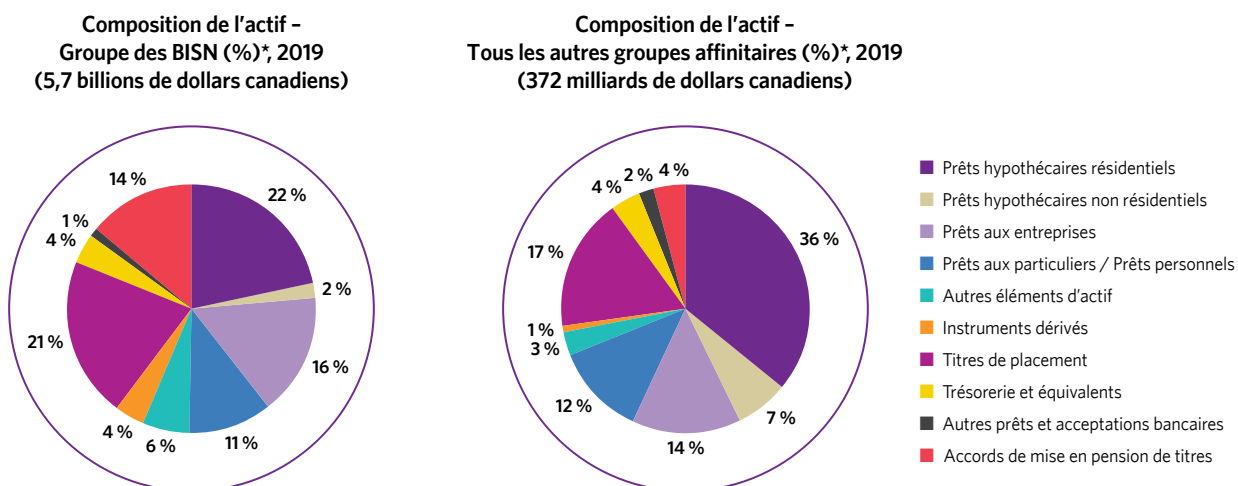
Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) par group affinitaire, 2015-2019



en 2018. Le RAMA des institutions membres est relativement stable depuis quelques années, soutenu par le rendement des institutions qui font partie du groupe des banques d'importance systémique nationale (BISN). Comme l'indique le graphique précédent, le RAMA varie considérablement d'un groupe affinitaire à l'autre, principalement en raison du type d'activités de crédit et de l'importance du recours à l'effet de levier.

### Composition, croissance et qualité de l'actif

Par rapport à 2018, l'actif total des institutions membres a progressé de 7,5 pour 100 pour atteindre 6,1 billions de dollars, mais la composition de cet actif est demeurée pratiquement inchangée. Les prêts hypothécaires résidentiels, la catégorie d'actif la plus importante au bilan des institutions membres de la SADC, ont avoisiné 1,4 billion de dollars, soit 22 pour 100 des éléments d'actif au bilan. Les autres catégories d'actif importantes comprennent les titres de placement (21 pour 100 de l'actif total, dont 25 pour 100 en titres du gouvernement du Canada), les prêts aux particuliers / prêts personnels (11 pour 100) et les accords de mise en pension de titres (13 pour 100).



Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres est demeurée sensiblement la même de 2018 à 2019, puisque le ratio brut des actifs douteux s'est maintenu à 0,49 pour 100 de l'ensemble des prêts, comme à l'exercice précédent. Cette valeur demeure faible comparativement aux valeurs passées, mais aussi relativement aux prêteurs de même catégorie ailleurs dans le monde.

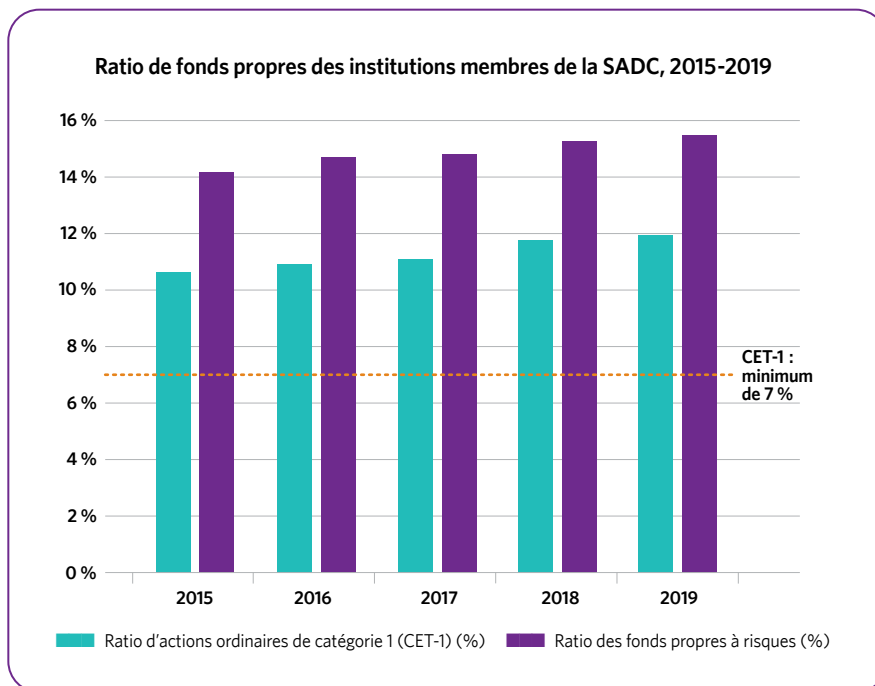
### Niveaux de liquidité

Au 31 décembre 2019, les institutions membres affichaient des soldes d'éléments d'actif liquides appropriés et répondaient toutes aux attentes réglementaires énoncées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). En s'appuyant sur l'ensemble de ces mesures et de ces évaluations, qui comprennent certains éléments qualitatifs, la SADC dispose d'une perspective plus large pour juger de la suffisance des liquidités que détiennent ses institutions membres, car aucune mesure ne peut à elle seule en donner une image complète.

## Ratios de fonds propres

Dans l'ensemble, les ratios de fonds propres des institutions membres ont légèrement augmenté en 2019 et ils dépassent nettement les exigences minimales de Bâle III. Au quatrième trimestre de l'exercice 2019 de chaque institution membre, le ratio d'actions ordinaires de catégorie 1 (CET-1) s'établissait en moyenne à 11,9 pour 100, comparativement au minimum de 7,0 pour 100 qu'impose le BSIF. Le ratio de fonds propres moyen des institutions membres a légèrement augmenté et atteint 15,4 pour 100.

Par ailleurs, selon la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF, toutes les institutions doivent maintenir en tout temps un ratio de levier au moins égal ou supérieur à 3 pour 100. Au quatrième trimestre de l'exercice 2019 de chaque institution membre, le ratio de levier moyen s'établissait à 4,4 pour 100, le ratio le moins élevé appartenant aux BISN (4,2 pour 100) et le ratio le plus élevé au groupe affinitaire « Prêts aux particuliers » (12,6 pour 100).



## Gouvernance et gestion des risques

La SADC s'expose à un éventail de risques internes et externes susceptibles d'influer sur la réalisation de son mandat et de sa vision. Afin de bien recenser, évaluer et gérer ces risques, elle a mis en place un programme de GRE qui prévoit une évaluation exhaustive des risques principaux, dont le résultat est communiqué au Comité du risque du conseil de la Société tous les trimestres.

### Transformation de la gestion des risques de l'entreprise

Le contexte d'exploitation de la SADC évolue rapidement. Pour accomplir son mandat et réaliser ses objectifs, la SADC doit recenser et gérer les risques avec efficacité. À cette fin, en 2019, la Société a transformé son cadre de GRE, ce qui lui a permis de mieux adapter ses stratégies, ses priorités en matière de prise de décisions et la répartition de ses ressources à ses risques principaux. Elle a ainsi défini son appétence au risque, mis à jour ses politiques et processus de gestion du risque et amélioré les rapports destinés au conseil d'administration et à son Comité du risque. On trouvera ci-après de l'information sur l'appétence au risque et la taxonomie des risques de la SADC.

## Appétence au risque de la SADC

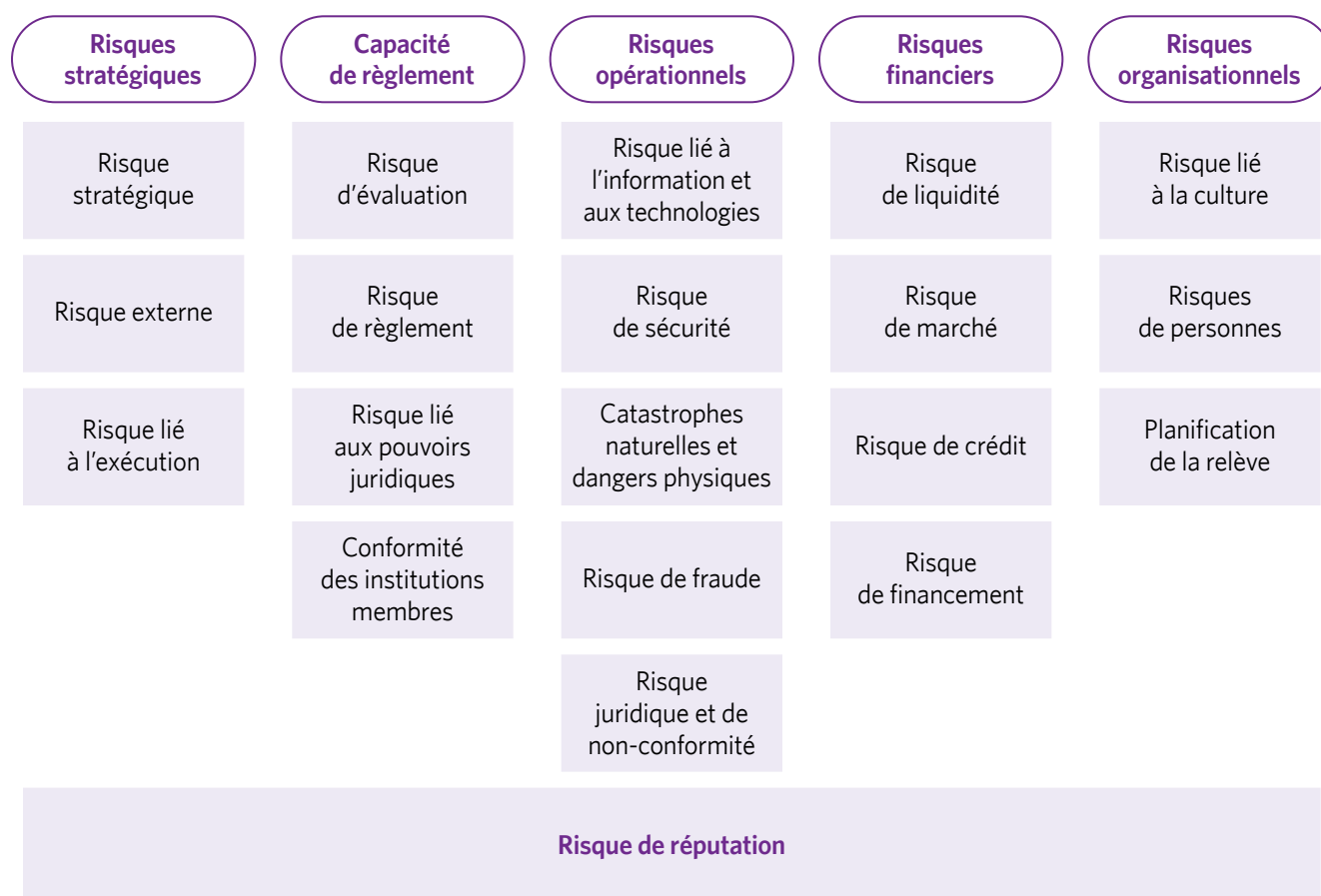
La SADC est là pour anticiper les risques qui menacent la protection des épargnes des Canadiens et la stabilité du système financier, et pour être prête à les prévenir. De même, elle accepte de prendre des risques mesurés et ciblés, à condition :

- qu'ils contribuent à la réalisation de son mandat et de sa vision ;
- qu'elle les comprenne, soit à même de les gérer, et qu'ils cadrent avec ses objectifs stratégiques ;
- qu'ils lui permettent d'inspirer confiance.

Les risques auxquels s'expose la SADC sont variés, complexes et souvent interreliés. La SADC détermine son appétence au risque en cherchant à avoir une vue d'ensemble de l'incidence de ses actions face aux risques auxquels elle s'expose. Dans l'ensemble, la SADC manifeste une appétence au risque équilibrée qui cadre bien avec son mandat. Par exemple, elle est prête à prendre le risque d'agir de manière proactive pour promouvoir la stabilité du système financier et / ou réduire ses risques de perte.

## Taxonomie des risques

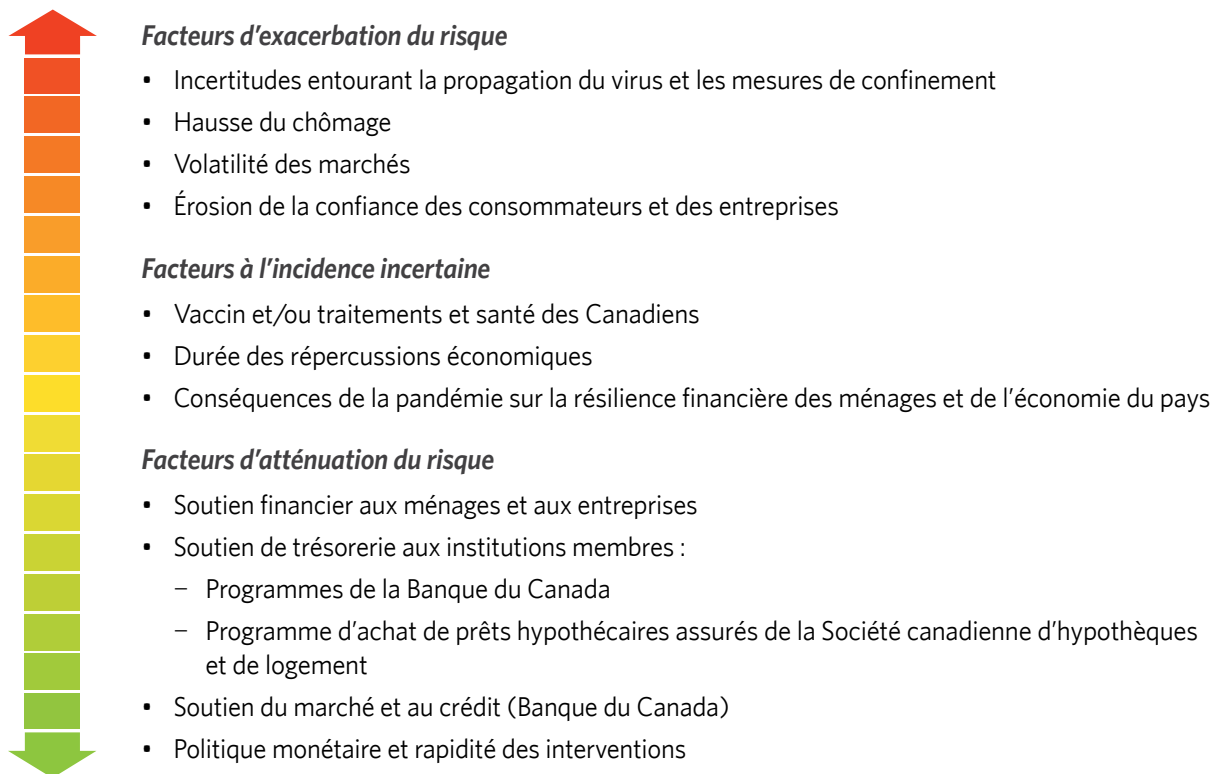
La SADC classe ses risques suivant la taxonomie illustrée ci-après.



Les démarches ciblant ces risques importants sont décrites dans les pages qui suivent, qui traitent des cinq objectifs stratégiques de la SADC. La Société fera un suivi de ces démarches, évaluera régulièrement leur incidence sur les risques et déterminera le moment où ceux-ci deviendront acceptables.

La SADC veille par ailleurs à repérer toute nouvelle source de risque. Comme on peut le voir ci-après, au début de mai 2020, il était difficile de prévoir l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les risques auxquels fait face la SADC et sur ses activités, étant donné le grand nombre de facteurs variables et opposés qui influenceront sur la santé des Canadiens, l'économie du pays et les institutions membres.

## Nouveaux facteurs de risque liés à la COVID-19



## À l'horizon 2020-2021

Comme le prévoit son Plan d'entreprise 2020-2021 à 2024-2025 et afin d'atténuer ses principaux risques, au cours de la période de planification la SADC entend concentrer ses activités sur cinq grands axes et sur les objectifs stratégiques et projets qui y sont liés. Comme nous l'avons vu, il est encore trop tôt pour estimer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les institutions membres et sur la Société. Celle-ci surveille de près la résilience de ses institutions membres et reverra ses priorités au besoin, en ce qui concerne ses objectifs stratégiques.



Durant la période de planification, la SADC s'efforcera d'atténuer les risques qui relèvent des cinq grandes catégories suivantes :

1. Risques stratégiques
2. Capacité de règlement
3. Risques opérationnels
4. Risques organisationnels
5. Risque de réputation

La réalisation de ces objectifs stratégiques reposera sur l'exécution de divers projets décrits ci-après.

## Principaux risques stratégiques (sous-catégorie : Risque stratégique)

- Le cadre de GRE de la SADC ne permet pas à cette dernière de répertorier, d'évaluer et de surveiller adéquatement les risques de l'entreprise, ni de se fixer des objectifs stratégiques pertinents en vue de s'acquitter de son mandat.
- Un manque de surveillance, de coordination et d'établissement de priorités pourrait nuire à la capacité de la SADC de mener à terme ses principaux projets.

### 1. Objectif : Transformer le programme de GRE de la SADC

Projets	Résultats escomptés
<p>Continuer de peaufiner le cadre de GRE et d'intégrer la gestion des risques dans les processus d'établissement de priorités et de prise de décisions, dans le but de bien répertorier, évaluer, gérer et déclarer tous les risques, en s'appuyant sur un processus de planification d'entreprise qui met clairement en correspondance les risques principaux et les projets stratégiques et sur une structure de gouvernance adéquate. Le risque d'exécution lié à la mise en œuvre des principaux projets stratégiques fera l'objet d'un suivi attentif et de rapports par le bureau de gestion des programmes.</p>	<p><b>Principales réalisations attendues en 2020-2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Version finale du guide et des politiques en matière de GRE et mise en œuvre.</li> <li>• Établissement d'un nouveau bureau de gestion des programmes chargé de surveiller le rendement de la Société et de lui permettre de s'adapter rapidement à l'évolution des risques liés à la pandémie de COVID-19.</li> <li>• Processus plus robuste de déclaration à l'endroit du conseil de direction, du Comité du risque et du conseil d'administration de la SADC.</li> <li>• Achèvement de l'examen des processus internes et mise à jour des politiques de gestion des risques opérationnels.</li> </ul> <p><b>Résultat escompté à long terme / indicateur :</b></p> <p>Au 31 mars 2021, la SADC dispose d'un programme de GRE bonifié qui s'appuie sur une solide culture de gestion des risques et favorise la prise de décisions éclairées compte tenu de l'appétence au risque de la Société.</p>

## Principaux risques liés à la capacité de règlement (sous-catégories : Risque de règlement et Conformité des institutions membres)

- Risque que la SADC ne réagisse pas en temps voulu à la faillite d'une ou de plusieurs institutions membres, comme le dicte son mandat.
- Risque que des intervenants externes ne mettent pas en œuvre les exigences réglementaires prévues par les nouvelles dispositions de la loi et des règlements administratifs et que la protection d'assurance-dépôts s'en trouve réduite, ou encore que le remboursement de dépôts en fiducie soit retardé.

### 2. Objectif : Accroître la capacité de la SADC à régler rapidement et efficacement la faillite d'institutions membres

Projets	Résultats escomptés
<p>Optimiser la capacité de règlement de la SADC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) en procédant tôt à des activités intensives de préparation à l'endroit d'institutions en difficulté, à la suite d'une évaluation efficace et ciblée du risque ;</li> <li>ii) en tenant à jour des plans de règlement simples, clairs et réalisables pour toutes les institutions membres de petite taille ou de taille moyenne, ces plans étant adaptés à leur profil de risque et à leur potentiel de règlement ;</li> <li>iii) en réglant les derniers détails des plans de règlement des BISN et BISM pour en faire un modèle crédible et durable de préparation de crise à l'intention des membres et des intervenants du filet de sécurité financier.</li> </ul>	<p><b>Principale réalisation attendue en 2020-2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La SADC définit et respecte une capacité de règlement (appétence au risque) suffisante à l'égard de toutes les institutions membres, en tenant compte de leur profil de risque et de leur potentiel de règlement.</li> </ul> <p><b>Résultat escompté à long terme / indicateur :</b></p> <p>La SADC respecte l'appétence au risque qu'elle s'est fixée, détecte plus tôt les risques liés à ses institutions membres et prend les mesures de préparation qui s'imposent pour assurer le règlement ordonné des institutions en difficulté, pour ainsi agir dans les intérêts des déposants et encourager la stabilité du système financier.</p>
<p>Analyser et renforcer la capacité de la SADC à gérer les risques opérationnels liés à des faillites multiples.</p>	<p><b>Principale réalisation attendue en 2020-2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La SADC optimise son modèle de gestion de crise en cas de faillites multiples, entre autres en donnant une formation polyvalente aux collaborateurs internes et externes dont elle a besoin.</li> </ul> <p><b>Résultat escompté à long terme / indicateur :</b></p> <p>Au moyen d'exercices de simulation périodiques, la SADC démontre qu'elle a les capacités opérationnelles nécessaires pour faire face à plusieurs faillites simultanées ou de grande ampleur.</p>

Projets	Résultats escomptés
<p>Communiquer avec les intervenants internes et externes pour s'assurer de la conformité aux nouvelles exigences réglementaires dès leur entrée en vigueur.</p>	<p><b>Principales réalisations attendues en 2020-2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diriger le Groupe consultatif sur les dépôts de courtiers (GCDC), qui réunit des groupes importants du secteur. Élaborer un recueil des meilleures pratiques en matière d'organisation et de transmission aux institutions membres de la SADC de données sur les clients des courtiers.</li> <li>Élaborer et mettre en œuvre, après consultation du secteur, un cadre complet de conformité à l'égard des courtiers-fiduciaires : conception de systèmes, lignes directrices, respect des exigences, et programme de surveillance et d'essais.</li> <li>Surveiller les progrès réalisés par les courtiers pour se conformer aux nouvelles règles de protection ; évaluer et analyser des moyens de composer avec tout risque résiduel lié à la protection des dépôts de courtier.</li> </ul> <p><b>Résultat escompté à long terme / indicateur :</b></p> <p>La SADC est en mesure de confirmer, au moyen de simulations et autrement, que toutes ses institutions membres et les autres parties intéressées se conforment aux exigences de la Loi sur la SADC et des règlements administratifs afférents, ce qui garantit la protection des déposants, et que la direction a évalué la mise en œuvre du nouveau cadre législatif en ce qui concerne le maintien d'une protection adéquate des dépôts assurés.</p>
<p>Faire progresser les activités de préparation par l'entremise du nouveau Centre d'excellence en matière de simulations, en mettant en place un programme de simulation de crise fondé sur le risque.</p>	<p><b>Principales réalisations attendues en 2020-2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins une simulation par trimestre, en fonction des facteurs de risque, avec la participation (à des degrés divers) du conseil d'administration, de la direction et des employés de la SADC ainsi que des organismes du filet de sécurité financier.</li> <li>Adaptation du programme d'essais pour vérifier en priorité la capacité de faire face à l'évolution de la pandémie de COVID-19.</li> </ul> <p><b>Résultat escompté à long terme / indicateur :</b></p> <p>Les conclusions des exercices de simulation sont prises en compte dans le cycle annuel de la GRE et donnent lieu à une amélioration continue de la capacité de réaction et de l'état de préparation général de la SADC.</p>

## Principaux risques opérationnels (sous-catégorie : Risque lié à l'information et aux technologies)

- Risque que les processus de la SADC se révèlent inefficaces ou inadéquats et qu'il en résulte des retards dans le remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre.
- Risque qu'un cyberincident compromette les données de la Société et nuise à l'exécution de son mandat.

### 3. Objectif : Moderniser les systèmes de remboursement de la SADC et améliorer ses pratiques liées à la sécurité de l'information

Projets	Résultats escomptés
Investir des ressources considérables dans la modernisation des capacités de remboursement de la SADC et des processus connexes, afin de protéger les déposants et de leur donner accès à leurs dépôts assurés le jour même de la faillite <sup>1</sup> .	<p><b>Principale réalisation attendue en 2020-2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La SADC précise sa stratégie de remboursement et en entreprend la mise en œuvre, ce qui comprend la sélection des fournisseurs et l'harmonisation avec les pratiques du secteur.</li> </ul> <p><b>Résultat escompté à long terme / indicateur :</b></p> <p>D'ici 2025, la SADC aura déployé les normes de données, les processus et les technologies connexes permettant aux déposants d'accéder à leurs dépôts assurés le jour même de la faillite de leur institution membre.</p>
Renforcer la sécurité des données de la SADC pour que celles-ci soient bien protégées, tout comme ses infrastructures, en misant sur les nouvelles technologies et les meilleures pratiques du secteur.	<p><b>Principales réalisations attendues en 2020-2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un programme de protection des données sûr et robuste, qui permette de répertorier les meilleures pratiques (y compris en matière de protection des renseignements personnels) et d'atténuer les nouveaux risques décelés.</li> <li>• Création de partenariats stratégiques dans le but d'accroître la capacité de la SADC en matière de sécurité.</li> </ul> <p><b>Résultat escompté à long terme / indicateur :</b></p> <p>D'ici mars 2025, la Société aura renforcé son cadre de sécurité des données et de protection des renseignements personnels et disposera des normes et des lignes directrices nécessaires pour continuer de protéger ses systèmes et ses données et être en mesure de réagir à toute atteinte à la protection des données, y compris à un cyberincident.</p>

<sup>1</sup> Pour que la SADC puisse donner accès aux dépôts assurés le jour même de la faillite, le système de paiement canadien devra être modifié en profondeur. Pour en savoir plus sur ce projet piloté par Paiements Canada, veuillez consulter le site suivant : **Feuille de route pour la mise en œuvre de la modernisation de 2019**.

## Principal risque organisationnel (sous-catégorie : Risque lié à la culture d'entreprise)

- Si la SADC ne parvient pas à mettre en œuvre les changements importants qu'elle envisage, tel le Plan en matière d'organisation et de culture, sa culture risque de ne pas être en harmonie avec son contexte d'exploitation, ce qui pourrait l'empêcher de s'acquitter de son mandat avec efficacité.

### 4. Objectif : Mettre en œuvre le Plan en matière d'organisation et de culture

Projets	Résultats escomptés
<p>Poursuivre la mise en œuvre du Plan en matière d'organisation et de culture, afin de mieux <i>Servir les Canadiens, ensemble</i>. Le plan vise une transformation des processus liés au capital humain – gestion du rendement, rétribution globale, leadership et acquisition de compétences, et pratiques en matière de planification de la relève – de manière à garantir à la Société cohérence et efficacité, ainsi que le solide leadership requis pour la guider dans la gestion de ses risques.</p>	<p><b>Principales réalisations attendues en 2020-2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement du deuxième volet du plan triennal en matière d'organisation et de culture, qui prévoit les activités suivantes : refonte du programme de leadership « rétroaction tous azimuts » et actualisation des processus de gestion des compétences et de planification de la relève.</li> <li>• Élaboration de paramètres clés permettant d'évaluer l'efficacité de la culture et l'ampleur de la transformation.</li> </ul> <p><b>Résultat escompté à long terme / indicateur :</b></p> <p>D'ici le 31 mars 2022, la SADC aura entièrement déployé son Plan en matière d'organisation et de culture et sera manifestement en mesure d'attirer, de former et de conserver des effectifs motivés, productifs, prêts à s'adapter et variés qui puissent répondre aux exigences dictées par son environnement.</p>

## Principal risque de réputation

- Si la Société ne réussit pas à mieux sensibiliser le public au régime fédéral d'assurance-dépôts, pour atteindre un taux de 60 à 65 pour 100, elle pourrait avoir du mal à atténuer le risque de retraits massifs si une institution membre se trouve en difficulté.

### 5. Objectif : Mieux faire connaître la protection d'assurance-dépôts auprès du public

Projets	Résultats escomptés
<p>Mettre en œuvre un nouveau programme stratégique triennal de sensibilisation du public à la SADC et au régime fédéral d'assurance-dépôts.</p> <p>Intensifier les efforts de sensibilisation du public en 2020-2021, vu les perspectives économiques incertaines liées à la pandémie de COVID-19.</p>	<p><b>Principale réalisation attendue en 2020-2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire croître progressivement le niveau de sensibilisation du public à la SADC ou au régime fédéral d'assurance-dépôts pour atteindre un taux d'au moins 60 pour 100 d'ici le 31 mars 2021.</li> </ul> <p><b>Résultat escompté à long terme / indicateur :</b></p> <p>D'ici le 31 mars 2023, les sondages trimestriels dans l'ensemble du pays révéleront un niveau de sensibilisation correspondant à la cible de 60 à 65 pour 100.</p>

### Plan financier 2020-2021 à 2024-2025

Étant donné que les prévisions du Plan d'entreprise 2020-2021 à 2024-2025 de la SADC reposent sur diverses hypothèses et estimations, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres ci-après. Les principales hypothèses financières retenues en décembre 2019 comprennent ce qui suit :

- Les dépôts assurés enregistreront une croissance annuelle de 9 pour 100 en 2020-2021 (entre autres en raison des changements amenés par l'examen du cadre d'assurance-dépôts) et de 3 pour 100 par la suite.
- Les taux de prime et la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification ne changeront pas.
- Les prévisions relatives au produit des intérêts sur placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen de l'encaisse et des placements égal à 1,6 pour 100 en 2020-2021 et augmentant graduellement jusqu'à 1,8 pour 100 en 2024-2025.
- On suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite au cours de la période de planification.
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts devrait augmenter proportionnellement à la croissance attendue des dépôts assurés (d'autres données, telles que les probabilités de défaillance, n'ont pas été prises en compte ici).

Il faut noter que le plan ne tient pas compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19, car il a été élaboré avant qu'elle ne se déclare au Canada.

## Exercice 2020-2021

Le **total du résultat global** de l'exercice 2020-2021 devrait atteindre 757 millions de dollars.

Le **total des produits des activités ordinaires** de l'exercice devrait atteindre 828 millions de dollars, dont 728 millions en produits tirés des primes et 100 millions en produits tirés des placements.

La Société prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 728 millions de dollars, soit 60 millions de plus que les 668 millions de l'exercice 2019-2020. Cette augmentation résultera de la croissance prévue du volume des dépôts assurés.

À 100 millions de dollars, les **produits tirés des placements** devraient dépasser de 15 millions de dollars les 85 millions comptabilisés pour l'exercice 2019-2020, puisque le portefeuille de placement affichera probablement une croissance du fait de celle des produits tirés des primes.

Les **charges d'exploitation nettes** devraient s'établir à 62 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021, comparativement à 51 millions comptabilisés pour l'exercice 2019-2020. Le budget de 62 millions rend compte du maintien d'effectifs complets, de projets internes visant à renforcer la capacité d'intervention et de règlement de la SADC, et d'une enveloppe de 6 millions de dollars allouée à la sensibilisation du public.

La **trésorerie** et les **placements** devraient s'élever à 6,5 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2020-2021.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait descendre à 2 milliards de dollars<sup>2</sup> à la fin de l'exercice 2020-2021, suivant les hypothèses retenues au 31 décembre 2019.

Le niveau du **financement ex ante** devrait s'établir à 6,5 milliards de dollars à la fin de l'exercice, soit l'équivalent de 70 points de base des dépôts assurés attendus, en hausse de 3 points par rapport au 31 mars 2020.

## Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

La fiche de rendement qui suit résume l'avancement des projets de la SADC au 31 mars 2020, par rapport aux quatre stratégies énoncées dans le Plan d'entreprise 2019-2020 à 2023-2024. Les stratégies en question soutiennent le mandat de la Société, qui consiste à fournir une assurance contre les risques de perte partielle ou totale de dépôts, à encourager la stabilité du système financier au Canada et à agir à titre d'autorité de règlement de faillite de ses institutions membres. Les résultats progressent conformément aux cibles prévues.

<sup>2</sup> Au 31 mars 2020, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts avait atteint 2,25 milliards de dollars et pourrait augmenter davantage lorsque les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les institutions membres de la SADC pourront mieux être cernées et quantifiées.

## Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020<sup>3</sup>

(au 31 mars 2020)

### Préparation : augmentation de la capacité de règlement de la SADC

#### Résultats escomptés

- Si une institution membre fait faillite, la SADC (personnel, systèmes, mécanismes) est en mesure de rembourser tous les dépôts assurés dans un délai de sept jours ou moins, au moyen d'un processus accéléré, simplifié et modulable.
- De solides activités d'évaluation des risques, de planification et de préparation appuient le potentiel de règlement de toutes les institutions membres, quelle que soit leur taille.

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Mettre en place les caractéristiques principales d'un système de remboursement modernisé et modulable en cas de multiples faillites, renforcer les normes en matière de données sur les dépôts et faire appel à des améliorations technologiques pour garantir la confidentialité et la sécurité des données et faciliter les communications avec les déposants et les capacités de remboursement par voie électronique.	PROGRESSION	<p>La SADC a poursuivi l'amélioration de ses systèmes, ce qui lui permettrait de mieux répondre aux attentes des déposants lors d'un règlement de faillite. Une nouvelle application de gestion des relations clients a été mise en place pour renforcer la capacité de la SADC à faire le suivi des interactions quotidiennes avec les déposants.</p> <p>La SADC apporte d'autres améliorations à sa technologie et à ses applications d'entreprise en réponse aux changements visant le régime d'assurance-dépôts, annoncés dans la <i>Loi n° 1 d'exécution du budget de 2018</i>. Comme il est noté précédemment, la première phase des changements est entrée en vigueur le 30 avril 2020. Quant aux changements de la deuxième phase, ils prendront effet le 30 avril 2022.</p> <p>Au prochain exercice, la SADC entamera un projet pluriannuel de modernisation de l'ensemble des processus qui sous-tendent ses activités d'assurance et de remboursement des dépôts.</p>

#### Légende

**PROGRESSION** - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

**RETARD** - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

**ANNULATION** - Annulation ou report à un exercice ultérieur

<sup>3</sup> La fiche de rendement reflète la structure des plans d'entreprise précédents à des fins de comparaison avec les exercices antérieurs. Elle a été formulée avant que la SADC ne transforme son cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) en 2019. La SADC passera à un autre format à compter de son prochain plan d'entreprise. Les principaux risques de la SADC, mis au jour dans le cadre de la GRE, dictent désormais les stratégies et activités annoncées dans le plan.



## Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 mars 2020)

Principaux projets	Situation	Mise à jour
<p>Aider les banques d'importance systémique nationale (BISN) à atteindre leur objectif de potentiel de règlement d'ici 2020 en évaluant et en mettant à l'épreuve leurs plans de règlement et en éliminant promptement les obstacles recensés.</p>	<p>PROGRESSION</p>	<p>Le <i>Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite</i> est entré en vigueur en mai 2019. Pour encore mieux soutenir les BISN dans la mise au point de leurs plans de règlement, la SADC leur a communiqué des lignes directrices révisées et le cadre d'évaluation dont elle se servira à l'égard des plans de règlement, conformément au règlement administratif. Ces lignes directrices sont affichées sur le site Web de la SADC, au <a href="http://www.sadc.ca">www.sadc.ca</a>.</p> <p>Les BISN ont soumis leurs premiers plans de règlement en vertu du règlement administratif, en décembre 2019. Après avoir examiné ces plans à la lumière du cadre d'évaluation, la direction de la SADC a transmis un avis de conformité à chaque BISN, le 25 mars 2020.</p>
<p>Accroître la capacité d'intervention de la SADC : au moyen d'un programme d'essais fondés sur le risque, démontrer que la Société est suffisamment prête à intervenir auprès de n'importe quelle institution membre et qu'elle tient compte de l'évolution des risques et de son incidence sur les méthodes d'intervention. Renforcer les communications de crise appuyant tous les outils de règlement dont la SADC dispose.</p>	<p>PROGRESSION</p>	<p>La SADC continue d'accroître sa capacité de règlement en poursuivant son projet pluriannuel de Scénario de règlement et en mettant l'accent sur le manuel relatif à la mise sous séquestre, la mise à jour des procédures de liquidation et la planification des ressources. Au second trimestre, il a fallu apporter des changements importants aux processus de remboursement et de liquidation pour se conformer aux modifications apportées au <i>Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie</i>.</p> <p>En continuant d'élaborer des plans de règlement à l'intention des institutions membres autres que des BISN, la SADC s'est assurée d'être mieux à même d'évaluer et de déployer des mesures de règlement en situation de crise.</p> <p>La SADC a mis à l'épreuve d'importants éléments de son programme de communications de crise, notamment divers scénarios de règlement de faillite de ses institutions membres, la préparation de porte-parole, les messages clés, la surveillance des médias traditionnels et des réseaux sociaux et la gestion du site Web. La Société continue de peaufiner ses stratégies de communication avec les BISN et ses autres institutions membres.</p> <p>En raison de la pandémie de COVID-19, la SADC a intensifié sa préparation, de concert avec ses partenaires du filet de sécurité financier. Elle a aussi prévu des simulations et d'autres exercices de collaboration interne pour être mieux en mesure de faire face à la faillite de n'importe quelle institution membre.</p>

### Légende

**PROGRESSION** - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

**RETARD** - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

**ANNULATION** - Annulation ou report à un exercice ultérieur

## Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 mars 2020)

### Régime d'assurance-dépôts : modernisation

#### Résultat escompté

- Moderniser les éléments clés du régime d'assurance-dépôts de la SADC (processus, règlements administratifs et législation) pour qu'ils continuent de soutenir l'exécution du mandat de la Société, de suivre l'évolution du secteur bancaire et de répondre aux besoins des déposants.

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Mettre en œuvre les changements découlant de l'examen du cadre d'assurance-dépôts, entre autres en tissant des liens avec les institutions membres et d'autres parties intéressées.	PROGRESSION	<p>La SADC a créé un Groupe consultatif sur les dépôts de courtiers (GCDC) afin d'appuyer la mise en œuvre des nouvelles exigences de la Loi sur la SADC et des règlements administratifs connexes. Le GCDC favorise les échanges entre les intervenants du secteur ainsi que l'élaboration et la mise en place des nouvelles exigences.</p> <p>La SADC a aussi entrepris à l'interne d'importants travaux de préparation à l'entrée en vigueur des nouvelles exigences de la Loi sur la SADC et des règlements administratifs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise à jour de ses systèmes et processus internes (visant les primes d'assurance-dépôts et le remboursement des dépôts)</li> <li>réponse aux demandes de renseignements reçues des institutions membres et d'autres parties intéressées, sur les nouvelles exigences de la Loi</li> <li>élaboration d'une stratégie incitant les courtiers à se conformer aux nouvelles exigences</li> <li>mise à jour de ses outils de communication (contenu du site Web, brochures, calculateur, etc.) afin de mieux faire connaître les changements apportés au cadre d'assurance-dépôts</li> </ul>

#### Légende

**PROGRESSION** - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

**RETARD** - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

**ANNULATION** - Annulation ou report à un exercice ultérieur

## Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 mars 2020)

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Conclusion du projet de mise à jour des règlements administratifs et mise au point d'un programme de révision systématique de ceux-ci.	PROGRESSION	La Société continuera de revoir régulièrement ses principaux règlements administratifs, selon les besoins, et de signaler au conseil d'administration, tous les trimestres, toute activité à cet égard. Elle a ainsi entrepris en 2019 un examen de son <i>Règlement administratif relatif à la police d'assurance-dépôts</i> et un examen pluriannuel approfondi du <i>Règlement administratif sur les primes différentielles</i> et du cadre y afférent.
Faire le point sur la progression du financement <i>ex ante</i> et l'atteinte de la cible minimale, compte tenu des changements apportés à la protection d'assurance-dépôts et de l'évolution des risques liés aux institutions membres.	PROGRESSION	La SADC continue d'évaluer la progression du financement <i>ex ante</i> vers la cible minimale de 100 points de base des dépôts assurés. Selon les prévisions de la direction, le financement <i>ex ante</i> devrait atteindre la cible minimale durant l'exercice 2025-2026. Ces prévisions dépendent, entre autres, du taux de croissance des dépôts assurés et de la cristallisation des risques au sein des institutions membres. Au 31 mars 2020, le plein impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé des Canadiens, l'économie et les institutions membres de la SADC était très incertain.
Mieux cibler et comprendre les nouveaux enjeux importants, pour permettre à la SADC de s'aligner sur les dernières tendances du secteur bancaire et de contribuer à la stabilité du système financier, dans son double rôle d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite.	PROGRESSION	La SADC se tient au courant des nouvelles tendances et des progrès en matière de services financiers et de réglementation. Dans le cadre de la réorganisation achevée en janvier 2020, le groupe Stratégie d'entreprise et Gestion du risque a été en mesure de collaborer avec tous les secteurs de l'organisation pour se forger une vue d'ensemble des risques, occasions et priorités stratégiques.

### Légende

**PROGRESSION** – Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

**RETARD** – Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

**ANNULATION** – Annulation ou report à un exercice ultérieur

## Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 mars 2020)

### Parties intéressées : renforcement de la confiance

#### Résultats escomptés

- Plus grande sensibilisation du public et meilleure compréhension par les principales parties intéressées du double rôle de la SADC à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite, d'où une plus grande confiance dans la Société et dans la stabilité du système financier.
- Collaboration productive entre la SADC, ses institutions membres et les organismes du filet de sécurité financier canadien.

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Sensibiliser davantage le public et les déposants à la SADC et à la protection fédérale des dépôts, en faisant appel aux institutions membres, aux principaux médias privilégiés par le public et à des études sur le comportement et les attentes des déposants.	PROGRESSION	<p>La SADC a mené à terme sa stratégie triennale de sensibilisation du public, les sondages indiquant qu'en mars 2020 61 pour 100 des Canadiens ont entendu parler de la SADC ou de la protection fédérale des dépôts. Ce taux de sensibilisation correspond donc à la cible de 60 pour 100 que la SADC devait atteindre d'ici le 31 mars 2020. Le niveau de sensibilisation de la population a augmenté régulièrement durant la période triennale, en particulier dans le cas des groupes cibles, comme les personnes de 18 à 34 ans (augmentation de 17 points de pourcentage) et celles à faible revenu (augmentation de 10 points de pourcentage).</p> <p>Lorsque la pandémie de COVID-19 s'est déclarée, la SADC a renforcé sa présence publicitaire pour que les Canadiens gardent confiance et soient assurés de la sécurité de leurs dépôts, et pour contribuer à la stabilité financière. Par conséquent, le niveau de sensibilisation devrait continuer à augmenter.</p>

#### Légende

**PROGRESSION** - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

**RETARD** - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

**ANNULATION** - Annulation ou report à un exercice ultérieur

## Fiche de rendement de la SADC – 2019-2020

(au 31 mars 2020)

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Renforcer les liens avec les principales parties intéressées, dans le cadre d'un programme coordonné tenant compte des résultats clés d'un sondage auprès des institutions membres et des conclusions d'autres consultations et activités de relations externes.	PROGRESSION	<p>L'an dernier, la Société a effectué son tout premier sondage auprès de ses institutions membres dans le but d'évaluer l'efficacité de ses interactions avec elles. Le sondage a révélé que les institutions membres comprennent le rôle de la SADC au sein du filet de sécurité financier ainsi que les processus à suivre et pensent que le personnel de la SADC est hautement compétent et obligeant. La SADC a communiqué les résultats du sondage aux institutions membres, en septembre 2019, et pris des mesures pour en tenir compte.</p> <p>La SADC a mené des consultations étendues sur des questions liées à la mise en œuvre des modifications du cadre de protection des dépôts. Elle a aussi beaucoup communiqué avec ses institutions membres au sujet du nouveau guide sur les Exigences en matière de données et de systèmes. Elle aidera ses institutions membres, directement et par l'entremise du GCDC, à s'adapter aux modifications du cadre d'assurance-dépôts.</p> <p>La SADC élaborera une stratégie coordonnée de relations avec les intervenants qui l'aidera à remplir son mandat et à optimiser ses liens avec ces derniers.</p>
Amener les intervenants à mieux comprendre le rôle d'autorité de règlement de faillite de la SADC à l'égard de toutes ses institutions membres (y compris une banque d'importance systémique mondiale (BISM)), asseoir sa crédibilité et convaincre les intéressés qu'elle est en mesure d'exécuter son mandat.	PROGRESSION	<p>La SADC a continué de publier des articles sur le règlement de faillite à la rubrique « Actualité du secteur » de son site Web (anciennement « Le Regard de la SADC ») et de diffuser de l'information sur ses comptes de réseaux sociaux. Elle a ajouté une fonction « clavardage » et apporté des améliorations à son calculateur d'assurance-dépôts sur son site Web. Les entrevues avec les médias du premier dirigeant de la SADC ont été plus nombreuses et ont porté sur une plus vaste gamme de sujets. La Société mise également sur les moyens de communication de ses institutions membres pour diffuser de l'information sur la SADC.</p> <p>Sont aussi au programme, des vidéos et de l'information sur les nouvelles modalités de l'assurance-dépôts à venir, ainsi que des renseignements supplémentaires sur les outils de règlement de faillite de la SADC.</p>

### Légende

**PROGRESSION** – Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

**RETARD** – Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

**ANNULATION** – Annulation ou report à un exercice ultérieur

## Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 mars 2020)

### Organisation : évolution de la Société

#### Résultat escompté

- La SADC peut compter sur des effectifs novateurs, prêts à s'adapter et productifs, et sur un milieu de travail moderne qui tient compte des besoins en évolution de la Société et de ses employés.

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Favoriser la solide culture de respect, de diversité, d'innovation, d'adaptabilité et d'excellence qui règne à la SADC en mettant l'accent sur les compétences des employés et le perfectionnement en leadership, pour permettre à la Société et à ses programmes de continuer de progresser.	PROGRESSION	<p>La première année de son plan pluriannuel en matière d'organisation et de culture a permis à la SADC de tenir compte des changements en cours dans son contexte d'exploitation tant interne qu'externe. Elle a mis en place un nouveau cadre culturel arrimé à des valeurs et des compétences en leadership repensées, remanié son programme de perfectionnement en leadership, investi dans la technologie et le soutien en matière d'apprentissage en ligne, et revu sa structure organisationnelle en janvier 2020 pour mieux tenir compte de ses risques.</p> <p>La SADC a lancé une stratégie très élaborée en matière de diversité et d'ouverture à l'autre pour donner l'exemple et favoriser un milieu de travail où chacun fait preuve d'ouverture et de respect envers les autres. Elle a fait de la diversité et de l'ouverture à l'autre une priorité avec des activités de sensibilisation et d'information, des communications, des politiques révisées et des activités multiculturelles régulières.</p> <p>La pandémie de COVID-19 a poussé la SADC à adopter un milieu de travail virtuel et à repenser la manière dont elle dispense ses programmes en matière de ressources humaines. La SADC prend encore plus à cœur la santé mentale et le bien-être de ses employés et continuera de leur fournir tout le soutien nécessaire et d'encourager leur résilience. Elle aura peut-être à revoir ses priorités concernant certains objectifs prévus dans la deuxième et la troisième année de son programme en matière d'organisation et de culture.</p>

#### Légende

**PROGRESSION** - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

**RETARD** - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

**ANNULATION** - Annulation ou report à un exercice ultérieur

## Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 mars 2020)

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Procéder à un examen en profondeur du programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE).	PROGRESSION	<p>Le conseil d'administration de la SADC a approuvé, en décembre 2019, le cadre de GRE, la philosophie de risque et l'énoncé d'appétence au risque de la Société (par catégorie de risque).</p> <p>Les principaux risques de la SADC, mis au jour par le cadre de gestion des risques de l'entreprise, dictent désormais les stratégies et activités annoncées dans le plan d'entreprise. Les principaux risques sont mis à jour et communiqués au Comité du risque du conseil, chaque trimestre.</p>
Optimiser le milieu de travail, entre autres en adaptant les politiques, pratiques et technologies de la Société en fonction de l'évolution de la main-d'œuvre et des tendances observées.	PROGRESSION	<p>La SADC a commencé la rénovation de ses salles de réunion et la modernisation de ses outils audiovisuels et de téléconférence, afin de faciliter la collaboration et le travail à distance. Le projet a pris un peu de retard en raison de la pandémie de COVID-19. Les travaux se poursuivront donc en 2020-2021.</p> <p>La SADC a entrepris une modernisation visant à actualiser ses technologies et la sécurité de l'information, dans un souci de collaboration et d'efficacité. Elle amorce par exemple un virage vers Microsoft 365 (SharePoint Online et d'autres outils connexes) en matière de gestion de l'information et devrait avoir terminé la transition d'ici mars 2021.</p>
Passer en revue les données de la SADC et faire en sorte qu'elles soient simplifiées, efficaces et protégées.	PROGRESSION	<p>La SADC a mis en place une stratégie de gestion de ses données à l'interne qui lui permet de regrouper et de partager ses données à l'aide d'un entrepôt modernisé et d'une plateforme de renseignements organisationnels, en s'appuyant sur une structure de gouvernance et des protocoles de sécurité adéquats.</p> <p>La SADC a terminé son processus de sélection d'un consultant chargé de concevoir un cadre de cybersécurité prévoyant la révision et la mise à jour des politiques et normes de la SADC en matière de sécurité informatique, ainsi qu'une analyse des écarts axée sur son programme de sécurité et l'élaboration d'un processus d'évaluation de la sécurité et d'autorisation.</p> <p>La SADC a renforcé la sécurité de sa messagerie électronique et conçu un programme de formation en matière de sécurité et d'hameçonnage pour sensibiliser davantage son personnel aux cyber risques. Elle a également réalisé un test d'intrusion pour évaluer ses systèmes de défense en matière de sécurité et remédier à toute vulnérabilité.</p>

### Légende

**PROGRESSION** - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

**RETARD** - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

**ANNULATION** - Annulation ou report à un exercice ultérieur

## Revue financière

La revue financière qui suit fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la Société, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice 2019-2020 de la Société et les notes complémentaires.

Aux termes de sa loi constitutive, la SADC est investie du mandat suivant :

- fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres ;
- encourager la stabilité du système financier canadien et y contribuer à tous égards ;
- protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir ;
- agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La situation financière de la Société, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

## Méthode de préparation

À titre de société ayant une obligation publique de rendre des comptes, la SADC prépare ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), conformément aux exigences du Conseil des normes comptables du Canada.

Les principales méthodes comptables de la SADC sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés. Le 1<sup>er</sup> avril 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, en suivant la méthode de l'application rétrospective modifiée, et a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 13 millions de dollars et des obligations locatives de 14 millions de dollars, la différence étant les incitatifs à la location différés, sans aucune incidence sur le solde d'ouverture des résultats non distribués. Les notes 2, 3 et 6 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice 2019-2020 fournissent de plus amples renseignements à ce sujet.

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les résultats d'Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée créée par la SADC en 1992 dans le but de gérer la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty. (La note 2 des états financiers consolidés de l'exercice 2019-2020 fournit plus de précisions à ce sujet.) La consolidation d'ACC a peu de répercussions sur les résultats financiers consolidés.

## Résultats financiers - Points saillants

Le total du résultat global de l'exercice de la SADC terminé le 31 mars 2020 correspond à un montant positif de 494 millions de dollars.

Les produits tirés des primes se sont élevés à 668 millions de dollars, soit 23 millions (4 pour 100) de plus que ceux de l'exercice précédent. Cette hausse nette s'explique par la croissance des dépôts assurés qui a été partiellement contrebalancée par le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres.

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 85 millions de dollars, en hausse de 18 millions (27 pour 100) en regard de ceux de l'exercice précédent. La variation résulte de la hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements au cours de l'exercice (1,64 pour 100 au 31 mars 2020, comparativement à 1,55 pour 100 au 31 mars 2019), ainsi que de la croissance même du portefeuille de placement, du fait de l'augmentation des produits tirés des primes.



Les charges d'exploitation nettes de l'exercice se montent à 51 millions de dollars, en hausse de 8 millions (19 pour 100) par rapport à celles de l'exercice précédent, surtout en raison des efforts déployés pour pourvoir des postes vacants et du lancement de plusieurs projets nouveaux visant à améliorer la capacité d'intervention et de règlement de la Société, à réformer le cadre de GRE et à soutenir le nouveau Plan en matière d'organisation et de culture de la Société.

Les actifs de la Société ont continué de croître durant l'exercice. Au 31 mars 2020, le total des actifs se chiffrait à 5 755 millions de dollars, en hausse de 711 millions (14 pour 100) par rapport au 31 mars 2019. Les actifs de la Société sont composés en majorité de titres de placement d'une valeur globale de 5 731 millions de dollars au 31 mars 2020. Ils ont augmenté de 697 millions (14 pour 100) par rapport à un an plus tôt.

Au 31 mars 2020, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 2 250 millions de dollars, soit 200 millions (10 pour 100) de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse nette s'explique par la variation du profil de risque de certaines institutions membres, une augmentation du risque de pertes et une diminution du taux d'actualisation (0,60 pour 100 au 31 mars 2020, contre 1,52 pour 100 au 31 mars 2019), que vient compenser en partie une probabilité de défaillance moins grande.

Les produits tirés des primes de la Société ne sont pas imposables. Cependant, les produits tirés des placements et les autres produits des activités ordinaires sont assujettis à l'impôt sur le résultat. En raison de la hausse des produits tirés des placements et des autres produits des activités ordinaires, quoique cette hausse a été contrebalancée par la baisse des charges d'exploitation nettes, la charge d'impôt s'est accrue de 50 pour 100 comparativement à celle de l'exercice précédent en atteignant 9 millions de dollars.

Le financement *ex ante* sert à couvrir les pertes éventuelles liées à l'assurance-dépôts. Au 31 mars 2020, le solde s'élevait à 5 730 millions de dollars – soit l'équivalent de 67 points de base des dépôts assurés – ce qui représentait 695 millions de dollars (5 points de base) de plus qu'un an plus tôt.

## État consolidé de la situation financière

### Actifs

Le total des actifs de la Société est passé de 5 044 millions de dollars au 31 mars 2019 à 5 755 millions au 31 mars 2020, en hausse de 14 pour 100. Le tableau ci-après résume les actifs de la Société.

<i>Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Trésorerie	3 568	2 190
Titres de placement	5 730 984	5 033 815
Clients et autres débiteurs	260	502
Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation	6	6
Paiements anticipés	1 106	605
Actifs au titre de droits d'utilisation	11 920	—
Immobilisations corporelles	3 621	3 189
Immobilisations incorporelles	3 482	3 884
<b>Total des actifs</b>	<b>5 754 947</b>	<b>5 044 191</b>

### Titres de placement

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 5 731 millions de dollars, constitue la plus grande partie des actifs de la Société. La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux grands principes :

- Le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital.
- Le portefeuille de placement doit servir de source de financement pour les activités d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille organisé de façon prudente. La Société gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances. Les politiques du conseil en matière de risques financiers

de la SADC limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

En vertu de ces politiques, la Société ne peut investir que dans des obligations émises par le gouvernement du Canada et les sociétés d'État fédérales ou encore par les gouvernements provinciaux et les sociétés de financement municipal. Les titres de placement doivent avoir une cote de crédit de A- au minimum pour un terme de cinq ans. La Société a adopté un style de placements échelonnés, de manière à ce que ceux-ci soient distribués également, dans les limites de la tolérance aux risques, sur une période de cinq échelons d'une année chacun.

Au 31 mars 2020, la durée du portefeuille de placement de la Société était de 2,5 ans, tout comme il y a un an. Quant au taux de rendement effectif moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements, il était de 1,64 pour 100 au 31 mars 2020 (1,55 pour 100 au 31 mars 2019).

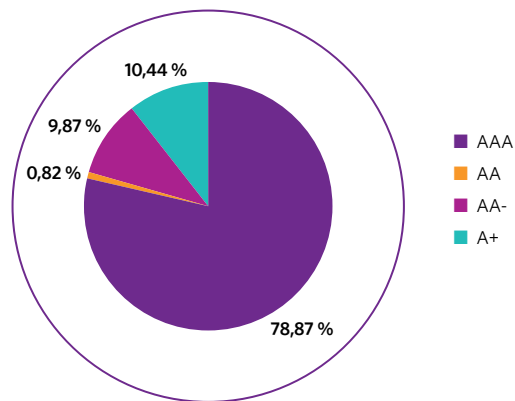
### Recouvrements

Il arrive que la SADC recouvre des sommes auprès d'institutions en liquidation. Ces montants représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers consolidés de la SADC, car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif de l'institution faillie et aux réclamations conflictuelles à l'égard d'actifs particuliers.

Au cours de l'exercice 2019-2020, la Société n'a rien recouvré auprès d'institutions ayant fait faillite.

Par ailleurs, ACC (entité structurée contrôlée par la Société) est en voie de régler son litige et d'achever ses activités d'administration. Aucun recouvrement n'a été comptabilisé en 2019-2020 à l'égard des pertes radiées en son nom. Il est aussi possible que d'autres sommes, quoique négligeables, soient finalement recouvrées sur les actifs en liquidation au moment de la dissolution de l'entité concernée.

Titres de placement : cotes de crédit  
au 31 mars 2020



### Passifs

Le total des passifs de la Société est passé de 2 059 millions de dollars au 31 mars 2019 à 2 275 millions au 31 mars 2020, en hausse de 10 pour 100. Le tableau ci-après résume les passifs de la Société.

<i>Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	7 812	5 800
Obligations locatives	12 611	—
Incitatifs à la location différés	—	734
Avantages du personnel	1 444	1 524
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 250 000	2 050 000
Passif d'impôt	3 389	807
<b>Total des passifs</b>	<b>2 275 256</b>	<b>2 058 865</b>

### Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur un certain nombre d'hypothèses. Au 31 mars 2020, la provision de 2 250 millions de dollars correspondait au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en réglant les faillites d'institutions membres. La provision s'est accrue de 200 millions de dollars en 2019-2020.

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation globale nette de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, notamment les suivants :

- le changement de catégorie de tarification et la variation du profil de risque de certaines institutions membres ;
- l'augmentation du niveau estimé du risque de pertes ;
- la baisse du taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans servant de référence au taux d'actualisation (0,6 pour 100 au 31 mars 2020, comparativement à 1,52 pour 100 au 31 mars 2019) ;
- la variation des probabilités de défaillance calculées à l'endroit de certaines institutions membres.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique que prospective. Les statistiques de défaillance de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's servent à établir l'aspect historique. Pour les estimations de nature prospective, on a fait appel à Moody's Analytics, qui fournit des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

La Société calcule les pertes attendues de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage de l'exposition aux pertes et reflète i) la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies résultant de la faillite d'institutions membres au Canada depuis 1987, augmentée d'un ajustement correspondant à l'incertitude relative à la mesure, et ii) les pertes récentes subies dans d'autres territoires.

### Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et continue de bénéficier de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC a mis au point une stratégie de financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. La stratégie de financement de la SADC consiste à accumuler des ressources durant les périodes de prospérité économique pour être en mesure de faire face à des pertes éventuelles lorsque la conjoncture se détériore, de manière à éviter, dans la mesure du possible, de hausser de façon marquée les taux de prime durant un ralentissement économique, lorsque les institutions membres rencontrent des difficultés financières.

Au 31 mars 2020, la cible minimale de financement *ex ante* de la Société était fixée à 100 points de base des dépôts assurés. La Société revoit régulièrement cette cible pour en vérifier la pertinence.

La Société a recours à deux méthodes principales pour évaluer le niveau optimal de son financement *ex ante*. La première est appelée « analyse discrétionnaire ». Celle-ci consiste à étudier le profil des institutions membres et à évaluer dans quelle mesure un niveau de financement donné permettrait à la Société de faire face à la faillite éventuelle de certaines d'entre elles.

La deuxième méthode s'appelle « estimation des pertes ». Selon cette méthode, la SADC a recours à des techniques statistiques pour évaluer divers scénarios de pertes. On élabore plusieurs scénarios de pertes pour être en mesure de calibrer le niveau du financement. Les données servant à l'estimation des pertes comprennent le volume des dépôts assurés, des statistiques sur les probabilités de défaillance et des hypothèses quant aux pertes prévues en cas de défaillance.

La SADC mesure périodiquement l'adéquation de son financement ; pour ce faire, elle soumet à des tests de tension les hypothèses sur lesquelles reposent ses modèles. Ces tests visent surtout à mesurer l'incidence que les variables des modèles, en l'occurrence la variation des probabilités de défaillance et des pertes en cas de défaillance, ont sur le financement nécessaire.

Au 31 mars 2020, le niveau du financement *ex ante* s'élevait à 5 730 millions de dollars, soit l'équivalent de 67 points de base des dépôts assurés. Compte tenu du volume estimé des dépôts assurés au 31 mars 2020, la cible minimale de 100 points de base correspondrait à 8 519 millions de dollars. La Société a élaboré un plan qui permettrait au financement *ex ante* d'atteindre la cible minimale au cours de l'exercice 2025-2026.

Le financement *ex ante* n'est toutefois que l'un des moyens de financement dont dispose la SADC. En effet, la Société détient un portefeuille de placement quasi équivalent au financement *ex ante* et elle est aussi habilitée à emprunter au Trésor canadien ou sur les marchés financiers. La somme maximale que la SADC peut emprunter est rajustée périodiquement en fonction de la croissance des dépôts assurés ; au 31 mars 2020, la loi autorisait la SADC à emprunter jusqu'à 25 milliards de dollars, sous réserve d'une approbation ministérielle. Au besoin, des emprunts dépassant ce plafond peuvent être autorisés par le Parlement, en vertu d'une loi de crédits, ou avec l'agrément du gouverneur en conseil et du ministre des Finances si, de l'avis du ministre, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada. Si la Société obtient un tel emprunt pour régler la faillite d'une institution membre, les primes d'assurance-dépôts seront augmentées pour couvrir l'emprunt.

Le tableau ci-après rend compte des liquidités dont la SADC disposait à la date de clôture.

<i>Au 31 mars (en millions de dollars canadiens)</i>	2020	2019
<b>Liquidités mobilisables :</b>		
Trésorerie	4	2
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	5 864	5 045
<b>Capacité d'emprunt :</b>		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	25 000	23 000
<b>Total des liquidités mobilisables</b>	<b>30 868</b>	<b>28 047</b>
<b>Dépôts assurés</b>	<b>851 903</b>	<b>807 398</b>
<b>Total - Points de base des dépôts assurés</b>	<b>362</b>	<b>347</b>

### État consolidé du résultat global

Le total du résultat global de la SADC pour l'exercice 2019-2020 correspond à un montant positif de 494 millions de dollars, en baisse de 169 millions (25 pour 100) par rapport à celui de l'exercice précédent. Le tableau ci-après résume la performance financière de la Société.

<i>Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)</i>	2020	2019
<b>Produits des activités ordinaires</b>		
Produits tirés des primes	668 360	644 576
Produits tirés des placements	85 490	66 545
Autres produits	6	31
<b>Charges</b>		
Charges d'exploitation nettes	51 008	42 593
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	200 000	—
Recouvrement de sommes radiées	—	(441)
Charge d'impôt	8 661	5 989
Résultat net	494 187	663 011
Autres éléments du résultat global	178	(26)
<b>Total du résultat global</b>	<b>494 365</b>	<b>662 985</b>

### Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes de l'exercice 2019-2020 ont augmenté de 23 millions de dollars (4 pour 100) et atteint 668 millions de dollars. Cette hausse nette s'explique par l'accroissement du volume des dépôts assurés, mais ce facteur a été en partie neutralisé par le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres. En effet, les dépôts assurés étaient passés de 807 milliards de dollars<sup>4</sup> au 30 avril 2018 à 852 milliards au 30 avril 2019, une croissance de 6 pour 100.

Les primes réclamées aux institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que ces dernières détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification. Le classement dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime de 2019-2020 s'alignent sur la stratégie que la Société a adoptée pour atteindre le niveau minimal du financement *ex ante* d'ici 2025-2026. Le tableau ci-après indique les taux de prime, exprimés en points de base des dépôts assurés.

Catégorie de tarification (points de base des dépôts assurés)	2019-2020	2018-2019
Catégorie 1	7,5	7,5
Catégorie 2	15,0	15,0
Catégorie 3	30,0	30,0
Catégorie 4	33,3	33,3

Les produits tirés des primes de l'exercice 2019-2020, qui totalisent 668 millions de dollars, équivalent à environ 7,8 points de base des dépôts assurés.

Le tableau suivant fait état de la répartition des institutions membres par catégorie de tarification.

### Répartition des institutions membres par catégorie de tarification (% des institutions membres)

Catégorie de tarification	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016
1	83	81	83	78	79
2	14	15	11	18	13
3	3	4	5	4	5
4	—	—	1	—	3

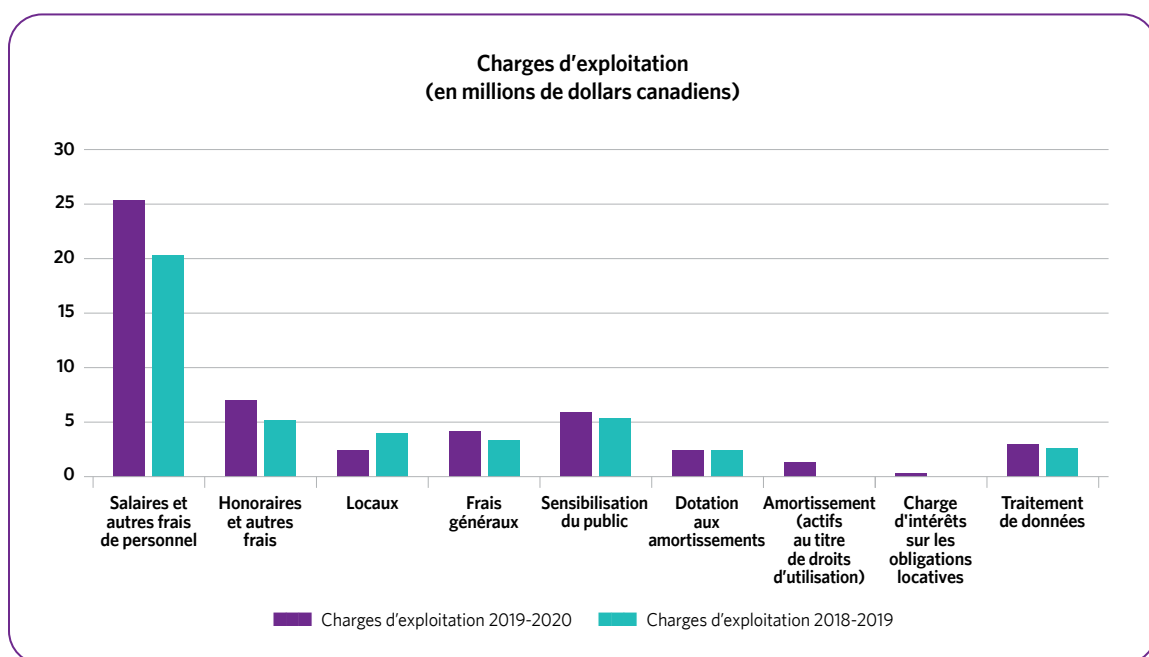
<sup>4</sup> Compte tenu de la variation des dépôts assurés à la suite des changements au sein des institutions membres au cours de l'exercice 2018-2019.

### Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 85 millions de dollars, en hausse de 18 millions (27 pour 100) en regard de ceux de l'exercice précédent. La variation résulte de la hausse du rendement des placements au cours de la période (taux de rendement effectif moyen pondéré de 1,64 pour 100 au 31 mars 2020, comparativement à 1,55 pour 100 au 31 mars 2019), ainsi que de la croissance même du portefeuille de placement.

### Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'exercice 2019-2020 ont augmenté de 8 millions de dollars (19 pour 100) comparativement à celles de 2018-2019 en s'établissant à 51 millions de dollars. La hausse découle surtout des efforts déployés pour affecter du personnel à des postes vacants et du lancement de plusieurs projets visant à améliorer la capacité d'intervention et de règlement de la Société, à réformer le cadre de GRE de la SADC et à soutenir le nouveau Plan en matière d'organisation et de culture de la Société.



### Charge d'impôt

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société correspond essentiellement aux produits d'intérêts, auxquels celle-ci applique les déductions dont elle peut se prévaloir aux fins du calcul du résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la Société ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la Société n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes avaient été radiées.

La charge d'impôt de l'exercice 2019-2020 se monte à 9 millions de dollars, ayant augmenté de 3 millions comparativement à celle de l'exercice 2018-2019 en raison de la croissance des produits tirés des placements et des autres produits, dont l'effet a été partiellement neutralisé par une hausse des charges d'exploitation nettes.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie de la SADC.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
Augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	729 525	688 776
Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	(727 452)	(688 167)
Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(695)	—
Augmentation nette de la trésorerie	1 378	609
<b>Trésorerie, à la fin</b>	<b>3 568</b>	<b>2 190</b>

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation servent essentiellement à financer le portefeuille de placement et, en conséquence, à accroître le financement *ex ante*.

## Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2019-2020 à 2023-2024

L'analyse qui suit compare les résultats financiers réels de l'exercice 2019-2020 de la Société aux prévisions établies pour la même période dans le plan d'entreprise.

### État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2020, le **total des actifs** se montait à 5 755 millions de dollars, en hausse de 14 millions par rapport au total de 5 741 millions annoncé dans le plan. Cette faible augmentation est surtout due à des produits tirés des primes plus élevés que ceux annoncés dans le plan, ce qui a donné lieu à un accroissement des titres de placement, et à des actifs au titre de droits d'utilisation plus élevés que ceux prévus dans le plan en raison de l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de location des bureaux d'Ottawa.

Au 31 mars 2020, le **total des passifs** correspondait à 2 275 millions de dollars, en hausse de 109 millions (5 pour 100) par rapport au total de 2 166 millions prévu dans le plan. La hausse s'explique surtout par la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, dont le solde au 31 mars 2020 était de 2 250 millions de dollars, alors que le plan indiquait 2 150 millions. L'écart s'explique par le fait que la provision prévisionnelle rend seulement compte de la croissance estimée des dépôts assurés ; les autres facteurs (variables économiques, catégorie de tarification et profil de risque des institutions membres, et probabilité de défaillance) restent constants.

### État consolidé du résultat global

Le **total des produits des activités ordinaires** de l'exercice se chiffre à 754 millions de dollars, ce qui est assez comparable aux 750 millions prévus dans le plan. L'écart résulte essentiellement d'une faible hausse des produits tirés des primes et des produits tirés des placements.

Les **charges d'exploitation nettes** de l'exercice ont atteint 51 millions de dollars, ce qui se rapproche des 50 millions prévus au plan.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, le **total du résultat global** est positif, s'élevant à 494 millions de dollars, soit un écart de 97 millions (16 pour 100) par rapport au montant de 591 millions prévu dans le plan. L'écart est surtout attribuable à une augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, comme nous l'avons déjà mentionné.



<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2020-2021 Plan d'entreprise <sup>a</sup>	2019-2020 Chiffres réels	2019-2020 Plan d'entreprise <sup>a</sup>
<b>État consolidé de la situation financière</b>			
<i>(au 31 mars)</i>			
Trésorerie et titres de placement	6 487	5 735	5 720
Immobilisations	9	7	15
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	12	6
Autres actifs courants	—	1	—
<b>Total des actifs</b>	<b>6 507</b>	<b>5 755</b>	<b>5 741</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	5	8	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 000	2 250	2 150
Obligations locatives	11	13	6
Autres passifs non courants	5	4	5
Résultats non distribués	4 486	3 480	3 575
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>6 507</b>	<b>5 755</b>	<b>5 741</b>
<b>État consolidé du résultat global</b>			
<i>(pour l'exercice terminé le 31 mars)</i>			
<b>Produits des activités ordinaires</b>			
Produits tirés des primes	728	668	665
Produits tirés des placements et autres produits	100	86	85
	828	754	750
<b>Charges</b>			
Charges d'exploitation nettes	62	51	50
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	—	200	100
	62	251	150
Résultat net avant impôt	766	503	600
Charge d'impôt	(9)	(9)	(9)
<b>Total du résultat global</b>	<b>757</b>	<b>494</b>	<b>591</b>

<sup>a</sup> Les plans d'entreprise de 2019-2020 à 2023-2024 et de 2020-2021 à 2024-2025 s'appuient sur les données disponibles au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 respectivement.